

Règlement d'organisation et de Fonctionnement (ROF)

Ce Règlement d'Organisation et de Fonctionnement (= ROF) a pour but de...

1. fixer les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de chaque Zone d'Échanges Locale Éco-Temporaire (= ZÉLÉT) et/ou FESTI ğLANDES ;
2. définir les règles d'échanges et le modèle économique commun qui sera appliqué, sans pour autant fixer les mercuriales faibles et fortes entre les exposants participants (= *producteurs de valeurs*).

Ce ROF sera complété et/ou modifié, le cas échéant, par les propositions écrites des organisateurs et organisatrices de chaque ZÉLÉT / FESTI ğLANDES.

Une ZÉLÉT ou un FESTI ğLANDES est un lieu commun collectif et momentané, une sorte de ğMarché amélioré, économiquement plus étendu (*dans lequel on échange en Ğ1 / S.E.L. / J.E.U. / troc*), **avec un modèle économique local, temporaire, incitatif spécifique et participatif**, basé sur la théorie relative de la valeur à l'instant [t] de l'évènement.

C'est une expérimentation sociale et solidaire d'une économie alternative, de manière ludique dans la vie réelle, sous forme de « *gamification* ».

⚠ Le ROF s'applique à tous les participants et visiteurs à l'instant [t] de la ZÉLÉT et/ou du FESTI ğLANDES.

⚠ En dehors de la ZÉLÉT et/ou du FESTI ğLANDES, les participants peuvent définir leurs échanges selon leurs propres règles (y compris à prix libre).

LES RÈGLES D'ÉCHANGES (ツ)

1. **Aucune personne n'est obligé d'accepter un échange qu'il estime déséquilibré** ; quel que soit le moyen d'échange utilisé (Ğ1 / S.E.L. / J.E.U. / troc / €).
2. **Tout échange de valeur (produit / bien / service) réalisé dans une monnaie alternative (Ğ1 / S.E.L. / J.E.U. / troc) ne peut être ensuite ré-échangée et/ou revendue en Monnaie Non-Libre €, en monnaie dette ou monnaie FIAT.**
3. Quel que soit le moyen d'échange utilisé (Ğ1 / S.E.L. / J.E.U. / troc / €), **les échanges sont uniquement réalisés dans le cadre associatif et/ou communautaire (= réseaux sociaux type télégram).**
4. **Toutes sommes versées en € sont une P.A.F. (= Participation Aux Frais) et non un prix.**

(ツ)

ÉCHANGES DE VALEURS ENTRE PRODUCTEURS / Mercuriale faible

La mercuriale faible en Ğ1 est réservée exclusivement entre les exposants (*producteurs participants*) qui ont ouvert un stand installé dans la Zone d'Échanges Locale Éco-Temporaire (*la ZÉLÉT = ğMarché amélioré*) ou FESTI ğLANDES.

Il convient de se mettre d'accord sur les valeurs d'échanges pratiqués entre les exposants (producteurs participants).

L'objectif étant de créer un maillage économique en Ğ1 incitatif à participation de création de valeurs d'échanges (*produits de première nécessité = alimentaire*).

La mercuriale faible est une ğratification à participer au réseau d'échanges de la communauté des Junistes (en Ğ1).

ÉCHANGES DE VALEURS AVEC LES VISITEURS / Mercuriale forte

C'est la mercuriale faible en Ğ1, fixée par les exposants sur leurs stands, multipliée par un coefficient : x5 ou x10 ou x20. **Le minimum est x2, il n'y a pas de maximum.**

Ce coefficient multiplicateur est fixé par l'ensemble des exposants (*producteurs participants*) de la ZÉLÉT ou du FESTI ĞLANDES.

La mercuriale forte est destinée au public non-producteurs de valeurs qui viennent dans la ZÉLÉT ou au FESTI ĞLANDES en qualité de simples visiteurs (= consommateurs).

Participation Aux Frais (PAF) en Monnaie-dette Non-Libre (MNL-€)

C'est à chacun des exposants de fixer sa PAF (*Participation Aux Frais*) en € sur son stand, s'il y a lieu.

L'idée étant de faire comprendre par la PAF pratiquée en € qu'il vaut mieux échanger en Monnaie Libre Ğ1, ou en d'autres monnaies alternatives (*S.E.L. / J.E.U. / etc.*), ou en troc, plutôt qu'en Monnaie-dette Non-Libre (MNL-€).

La monnaie Libre Ğ1 n'a aucune parité avec la monnaie dette euro : La Monnaie Libre Ğ1 n'est pas adossée, ni indexée sur la monnaie dette non-libre (€). Il n'existe aucun taux de change officiel.

Il n'y aura aucun bureau de conversion €/Ğ1. Celles et ceux qui n'ont pas de Ğ1 devront donc échanger en € (*au titre de participation aux frais*) ou faire du troc avec les producteurs qui n'acceptent pas les € comme moyen d'échange.

⚠ Les organisateurs et organisatrices n'ont aucune responsabilité sur les échanges pratiqués en monnaie-dette (MNL-€) sur les stands des exposants et producteurs participants.

Échange avec un S.E.L. (Système d'Échange Local) et/ou le J.E.U. (Jardin d'Échange Universel) : Le plus simple étant le troc de valeurs entre Ğ1 / SEL / JEU pour le moment.

TROCS : Possibilité de trocs à tous niveaux, selon la volonté de chacun.

⚠ MODÈLE ÉCONOMIQUE - Cas particuliers Débat en cours...

Prix mixte Ğ1 + € : Pas de prix mixte. Toutefois, les consignes, cautions et dépôts de garanties peuvent éventuellement être réclamés en MNL-€.

Toutes sommes versées en € sont une P.A.F. (= Participation Aux Frais) et non un prix (cf. point 4 des règles d'échanges ci-avant).

Contre la prédation monétaire : 2 options

- 1. Rationnement :** Pour éviter la prédation monétaire, chaque exposant à la possibilité de fixer une limitation des produits / lots échangés par visiteur, selon les stocks disponibles sur les stands et en réserve.
- 2. La mercuriale quadratique :** Au-delà de 2 produits échangés, le X-ième produit est multiplié par son carré pour fixer la mercuriale du lot échangé. Exemple avec un produit d'une valeur de 25 Ğ1 :

$$1 \times 25 \text{ Ğ1} = 25 \text{ Ğ1}$$

$$2 \times 25 \text{ Ğ1} \rightarrow 2 \times 25 \text{ Ğ1} = 50 \text{ Ğ1}$$

$$3 \times 25 \text{ Ğ1} \rightarrow (3)^2 \times 25 \text{ Ğ1} = 9 \times 25 \text{ Ğ1} = 225 \text{ Ğ1}$$

$$4 \times 25 \text{ Ğ1} \rightarrow (4)^2 \times 25 \text{ Ğ1} = 16 \times 25 \text{ Ğ1} = 400 \text{ Ğ1}$$

$$5 \times 25 \text{ Ğ1} \rightarrow (5)^2 \times 25 \text{ Ğ1} = 25 \times 25 \text{ Ğ1} = 625 \text{ Ğ1}$$

Enchères : Une vente aux enchères est organisée par stand à la fin de la journée de la ZÉLÉT, pour les producteurs / exposants désirant y participer.

-> https://fr.wikipedia.org/wiki/Enchère_de_Vickrey